

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 011/2025**

**N° ordre à l'intérieur de la séance : 03-02**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice .....19
- présents .....13
- votants .....17
- suffrages exprimés ....17
- majorité .....9
- pour .....17
- contre .....0
- abstentions .....0

**Date de convocation :**

14/03/2025

**SÉANCE PUBLIQUE DU : 26 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt-six mars, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

**Étaient présents :** Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOQ, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Laetitia YU-KOHLER, Inês CUNHA.

**Absents :** Brigitte BERT, Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE, Thierry BADEL, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION.

**Pouvoir :** Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Anne-Sophie LORIDAN donne pouvoir à Florence AUDON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Laetitia YU-KOHLER.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel ARPI.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**Vu** le compte administratif 2024 du budget principal de la Commune et notamment ses soldes d'exécution, à savoir :

- Solde d'exécution de la section de fonctionnement : + 570 147,92 € ;
- Solde d'exécution de la section d'investissement : + 332 039,02 €.

**Vu** le montant des dépenses et recettes d'investissement reportées au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune, à savoir :

- Dépenses d'investissement reportées au budget primitif 2025 : 4 012 623,90 € ;
- Recettes d'investissement reportées au budget primitif 2025 : 3 940 514,54 €.

Ceci exposé, M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Décide** d'affecter les résultats 2024 au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune comme suit :
  - 570 147,92 € en recettes de fonctionnement (article 002).

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Olivier BIAGGI

